



RAPPORT ANNUEL **2001-2002**

FONDS RADIOSTAR

432, rue Sainte-Hélène
Montréal (Québec)
H2Y 2K7

Téléphone (514) 841-8653

1 800 861-5561

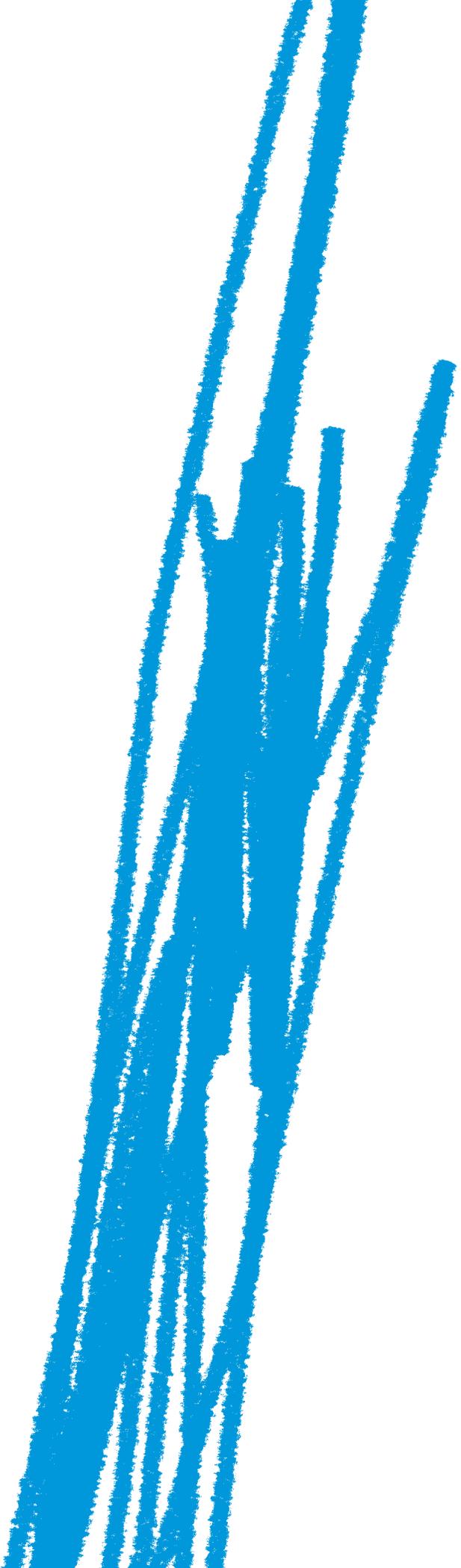
Télexcopieur (514) 861-4423

info@fondsradiostar.com

www.fondsradiostar.com

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	1
LE FONDS RADIOSTAR	2
■ Présentation	3
■ Le conseil d'administration	3
■ L'équipe	3
VERS UNE PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVÉS	4
■ Historique	4
■ Principes directeurs	4
■ Constitution du premier conseil d'administration	5
■ Ouverture du programme d'aide	5
RÉSULTATS FINANCIERS	6
■ Provenance des fonds	7
■ Engagements et déboursés	7
■ Gestion du Fonds	7
PROGRAMME D'AIDE	8
■ Critères d'admissibilité	8
■ Aide accordée	9
■ Évaluation des projets	9
RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	10
■ Demandes et acceptations	11
■ Financement par genre musical	11
■ Décaissements affectés à la publicité radio	12
■ Répartition régionale	12
BILAN D'UNE PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVÉS	14
■ Des ajustements à apporter	14
■ L'appui aux nouveaux artistes	14
■ Les succès radio	14
■ Certifications et prix	16
ÉTATS FINANCIERS 2001-2002	19



FONDS RADIOSTAR

RAPPORT ANNUEL **2001-2002**

LES PARTENAIRES

ASTRAL RADIO

BLACKBURN GROUP

CHUM

CKMW RADIO

CORUS ENTERTAINMENT

CRAIG BROADCAST SYSTEMS

GOLDEN WEST BROADCASTING

HALIBURTON BROADCASTING GROUP

JIM PATTISON BROADCAST GROUP

MARITIME BROADCASTING SYSTEM

NEWCAP

RAWLCO COMMUNICATIONS

ROGERS BROADCASTING

STANDARD RADIO

TÉLÉMÉDIA COMMUNICATIONS



MESSAGE

DU PRÉSIDENT

Au moment même où le Fonds RadioStar prenait son envol, l'industrie de l'enregistrement sonore francophone indépendante connaissait une forte diminution de ventes de disques, rendant difficile l'atteinte de certains critères du Fonds établis il y a maintenant plus de deux ans.

Cette situation a grandement préoccupé les administrateurs du Fonds et a provoqué un examen des critères d'éligibilité visant leur assouplissement.

Des modifications aux critères sont en cours d'élaboration pour refléter la problématique actuelle de l'industrie et également pour prendre en compte les réalités de marché spécifiques à la relève ou encore aux communautés francophones du Canada.

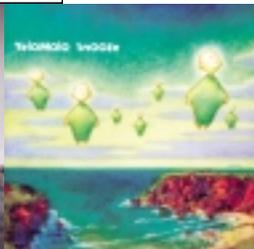
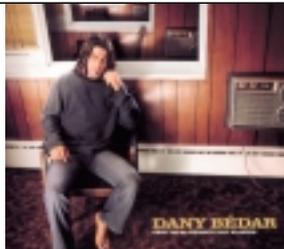
En accord avec ses objectifs, le Fonds a appuyé cette année 27 artistes qui en étaient à leurs premiers pas dans l'industrie, ce qui représente 77% de la demande. Estimée à 9 M\$ il y a à peine un an, l'enveloppe budgétaire du Fonds est évaluée désormais à plus de 19 M\$ jusqu'en 2009. Nous croyons fermement que ces importantes ressources permettront aux maisons de disques indépendantes d'être plus compétitives et à de nouveaux artistes d'établir les assises de carrières fortes.

ANDRÉ LALLIER
Président
Fonds RadioStar



LE FONDS RADIOSTAR

LE FONDS RADIOSTAR



PRÉSENTATION

Constitué en février 2001, le Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, résulte de l'application de la *Politique de 1998 concernant la radio commerciale* du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur les avantages tangibles. Visant à promouvoir la musique canadienne de langue française, ce Fonds offre depuis août 2001 un programme d'aide financière destiné à la commercialisation d'enregistrements sonores au Canada.

Destiné en priorité aux artistes en développement de carrière, le Fonds RadioStar appuie par un financement significatif les projets de commercialisation des maisons de disques canadiennes susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens. Il apporte un soutien additionnel, accordant ainsi un second souffle à ces projets en complétant les programmes d'aide existants.

L'ultime objectif du Fonds RadioStar est d'assurer aux radiodiffuseurs privés l'approvisionnement en musique francophone de qualité convenant à la diffusion.

Provenant principalement de contributions relatives aux transferts de propriété d'entreprises privées de radio, le financement du Fonds RadioStar est évalué à plus de 19 M \$ jusqu'en 2009.

Sous la direction du conseil d'administration du Fonds RadioStar, la Fondation MUSICACTION, qui œuvre dans ce même secteur de l'enregistrement sonore, a assuré la gestion du Fonds en 2001-2002. Le programme et les règles, totalement distincts de ceux de MUSICACTION, sont administrés de façon indépendante.

Ce rapport annuel d'activités est un état détaillé de l'utilisation faite des contributions reçues des radiodiffuseurs privés dans le cadre du programme de commercialisation du Fonds RadioStar.

Pour l'exercice 2001-2002, le conseil d'administration du Fonds RadioStar se composait des personnes suivantes :

Président	André Lallier	Directeur Astral Musique Groupe Astral Média
Vice-président	Denis Wolff	Vice-président Direction artistique Disques Audiogramme
Trésorier	Sylvain Langlois	Vice-président directeur général Cité Rock Détente
Secrétaire	Serge Sasseville	Vice-président Stratégies, affaires juridiques et corporatives Québecor Média
Administrateurs	Yves-François Blanchet Michel J. Carter	Président Diffusion YFB Président et chef de la direction Cogeco Radio-Télévision et TQS
	Jean-Jacques Dugas Mark Lazare Martyne Prévost	Président Gestion Albert Dugas Président Tacca Musique Présidente Disques MPV / Kafka Records
	André Saint-Amand	Directeur général adjoint et vice-président programmation CKOI et COOL

L'équipe du Fonds RadioStar se compose des personnes suivantes :

Direction générale	Andrée Ménard
Programmes	Louise Chenail Jérôme Tremblay Yvan Whittom
Administration	Nicole Rouabah Claude von Deschwanden Richard Brown
Réception	Anne-Catherine Rioux

Vérificateur	Denis Thérien, CA
---------------------	-------------------



VERS UNE PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉS

HISTORIQUE

À l'occasion de l'audience sur la politique en matière de radio commerciale tenue par le CRTC en 1997, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a recommandé, dans le cadre de sa proposition relative aux avantages tangibles s'appliquant aux transferts de propriété d'entreprises de radio, la mise sur pied d'un nouveau fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne. La *Politique de 1998 concernant la radio commerciale* du CRTC (Avis public CRTC 1998-41) a fait sienne cette proposition, établissant une contribution financière de 3 % de la valeur des transactions d'acquisitions à un tel nouveau fonds de commercialisation.

Répondant à la demande du CRTC, l'ACR déposait en septembre 2000 une proposition élaborée conjointement avec l'ADISQ précisant la structure et les modalités du Fonds RadioStar, proposition approuvée le 9 novembre de la même année. Une démarche similaire pour le marché anglophone a été effectuée par l'ACR et des représentants de l'industrie du Canada anglais, donnant naissance en mars 2001 au Radio Starmaker Fund.

Le Fonds RadioStar a été constitué en société le 16 février 2001 en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes.

PRINCIPES DIRECTEURS

L'industrie de la musique faisant face à de nouveaux défis, le Fonds RadioStar vise, par l'aide financière qu'il accorde, un effet perceptible sur la carrière d'artistes canadiens pour leur permettre d'atteindre le vedettariat. Sa contribution doit constituer un investissement supplémentaire aux sommes investies par les maisons de disques et aux aides financières publiques et privées existantes qui couvrent les premières étapes de commercialisation.

Le Fonds RadioStar accueille les projets de commercialisation relatifs aux albums de langue française, alors que les projets dans une autre langue que le français et les projets de musique instrumentale sont dirigés vers le Radio Starmaker Fund.

CONSTITUTION DU PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'élection des premiers membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar a eu lieu le 20 mars 2001. Ce conseil se compose de dix administrateurs, répartis comme suit :

- Quatre représentants de la radio commerciale
- Quatre représentants de l'ADISQ
- Deux représentants indépendants ayant une connaissance des secteurs de la radio et de l'enregistrement sonore ou d'autres compétences pertinentes. Ils sont choisis conjointement par l'ACR et l'ADISQ.

L'assemblée inaugurale du conseil d'administration du Fonds RadioStar s'est tenue le 1^{er} mai 2001. André Lallier, un représentant de la radio commerciale, y a été élu président du conseil d'administration et Denis Wolff, un représentant de l'ADISQ, vice-président. Les règlements du Fonds prévoient que les fonctions de la présidence et de la vice-présidence doivent être occupées en alternance par un représentant de la radio et par un représentant de l'ADISQ.

OUVERTURE DU PROGRAMME D'AIDE

L'ACR et l'ADISQ ont lancé officiellement le programme Fonds RadioStar le 13 août 2001. Deux dates d'inscription ont été fixées pour cette première année d'existence du programme d'aide, soit le 7 septembre 2001 et le 4 février 2002.

Outre la gestion des demandes reçues, l'ajustement des critères du programme ainsi que le mode d'évaluation des projets ont constitué les principales préoccupations du conseil au cours de l'exercice 2001-2002.

les cowboys fringants
break syndical 



RÉSULTATS FINANCIERS

PROVENANCE DES FONDS

Les revenus du Fonds RadioStar et du Radio Starmaker Fund proviennent principalement, mais non exclusivement, des contributions des entreprises de radio exigées par le CRTC lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radio. Au minimum, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne. Dans le cas de transactions visant un marché francophone, 80 % de ce 3 % est versé au Fonds RadioStar ; lorsque les transactions visent un marché anglophone, 20 % de ce pourcentage est versé au Fonds RadioStar.

L'ACR perçoit les 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement acceptées par le CRTC. Chaque année, l'ACR verse ainsi au Fonds RadioStar une somme représentant la part de ces contributions financières attribuée au développement de la musique vocale francophone.

En 2001-2002, l'ACR a versé 1 510 939 \$ au Fonds RadioStar. Cette somme correspond aux contributions reçues des radiodiffuseurs depuis l'année financière 1998-1999 et aux intérêts générés par celles-ci.

ENGAGEMENTS ET DÉBOURSÉS

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Fonds RadioStar a engagé dans le cadre de son programme d'aide à la commercialisation la somme de 1 236 314 \$. Un montant de 501 276 \$ a été déboursé relativement à ces engagements, soit 40,5 %.

Les déboursés correspondent de façon générale à des premiers versements de 50 % effectués pour des projets déposés par des maisons de disques ayant démontré leur solvabilité. La période de réalisation des projets a été fixée à 12 mois suivant la signature du contrat. Ainsi, peu de projets ont été finalisés au cours de ce premier exercice. Il en résulte un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice de 735 038 \$.

GESTION DU FONDS

En juin 2001, le conseil d'administration du Fonds RadioStar a convenu de confier la gestion du fonds à MUSICACTION et ce, pour une durée d'une année, avec une option de renouvellement. Cette gestion est toutefois indépendante de MUSICACTION.

Les frais d'administration ont été établis à 13 % dans le cadre de ce premier exercice pour assurer la mise en place du Fonds.

Tel que stipulé dans le document approuvé par le CRTC en novembre 2000, les frais d'administration au terme des sept à huit années d'existence du Fonds ne représenteront pas plus de 10 % des contributions totales reçues des radiodiffuseurs.

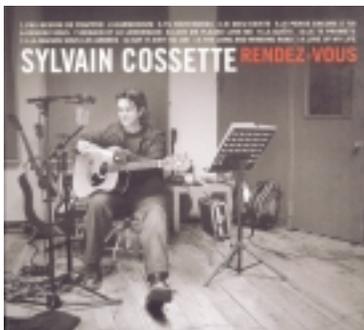
PROGRAMME D'AIDE

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme du Fonds RadioStar s'adresse aux maisons de disques à propriété et à contrôle canadiens requérant un appui financier relativement à la commercialisation d'albums distribués au Canada.

La maison de disques doit répondre aux cinq critères suivants :

1. être en activité depuis au moins deux ans ;
2. avoir une entente de distribution en vigueur avec une entreprise reconnue par MUSICACTION ;
3. avoir mis en marché, dans le circuit de détail traditionnel, au moins trois nouveaux albums (excluant les compilations et les rééditions) durant les 36 mois précédant la date de dépôt d'une demande ;
4. déposer un budget de commercialisation d'un minimum de 45 000 \$;
5. son investissement doit correspondre au minimum à 25 % de ce budget.



Le troisième critère, soit les trois albums mis en marché dans les 36 mois précédant le dépôt de la demande, remplace les deux critères suivants prévus dans le document approuvé par le CRTC en novembre 2002. Plus facile d'application, le nouveau critère respecte l'esprit des critères précédents soit :

- avoir au moins trois enregistrements sonores dans le commerce au détail pendant l'année d'imposition en cours ou les 365 jours précédant le début de celle-ci (c'est-à-dire l'année d'imposition précédente) ;
- avoir mis en marché au moins trois nouveaux enregistrements pendant l'année d'imposition en cours ou les 730 jours précédant le début de celle-ci (c'est-à-dire les deux années d'imposition précédentes).

L'artiste pour qui la demande est faite doit être citoyen canadien ou immigrant reçu.

L'album doit correspondre aux critères suivants :

1. 50 % des pièces doivent obtenir la désignation contenu canadien selon le système MAPL énoncé par le CRTC ;
2. 70 % des pièces ou 70 % du minutage doivent être francophones ;
3. la bande maîtresse de l'album commercialisé doit être sous le contrôle d'une entreprise canadienne.

AIDE ACCORDÉE

Le montant de l'aide ne peut représenter plus de 50 % des coûts admissibles. Pour un premier album ou pour un projet concernant un artiste dont l'album précédent a vendu moins de 50 000 copies, l'aide admissible est d'un minimum de 22 500 \$ et d'un maximum de 60 000 \$. Un artiste ayant vendu de 50 000 à 100 000 copies de son dernier album a accès à 50 % de l'aide admissible, alors qu'un artiste qui a vendu plus de 100 000 copies de son dernier album recevra 25 % de cette aide.

ÉVALUATION DES PROJETS

Dans la proposition de l'ACR et de l'ADISQ déposée au CRTC, il était prévu qu'un jury évaluerait la demande d'après une grille très précise et ferait part des résultats au conseil d'administration, à qui reviendrait la décision finale. Une modification a été apportée à cette procédure. Les projets déposés sont acceptés par approbation du conseil d'administration sur recommandation de la directrice générale et de l'analyste chargée de l'évaluation des demandes.

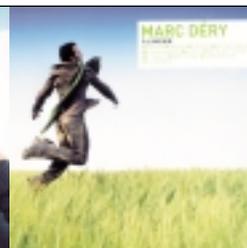
Une grille d'évaluation a été mise en place pour établir un classement par priorité des projets admissibles. Trois éléments sont pris en compte : le rendement du demandeur, le rendement de l'artiste – une priorité est accordée aux artistes en début de carrière – et la qualité du plan de commercialisation.





RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS



DEMANDES ET ACCEPTATIONS

Au total, 53 demandes ont été soumises en 2001-2002, soit 31 projets à la première inscription et 22 à la seconde. De ces demandes, 36 ont été acceptées, ce qui représente un taux d'approbation de 67,9%. Le montant total alloué s'élève à 1 236 314 \$, 676 216 \$ ayant été accordés pour la première période d'inscription et 560 098 \$ pour la seconde période.

La plupart des projets refusés l'ont été parce qu'ils ne rencontraient pas les critères d'éligibilité, tels les trois albums requis de la maison de disques dans les 36 derniers mois, une sortie initiale postérieure au 1^{er} août 2001 et un contenu francophone à 70%.

FINANCEMENT PAR GENRE MUSICAL

Tant en termes de projets soumis que de projets acceptés, la musique pop et la chanson se classent bonnes premières pour cet exercice. Elles représentent 47,8% des sommes accordées, suivies par le pop rock (18,9%). Plus loin, le rock se classe troisième suivi par le folk contemporain et la musique alternative. Des albums de musique traditionnelle, de musique pour enfants et de hip hop ont également reçu l'appui du Fonds RadioStar.

Demands et acceptations

	Demands reçues	Montants demandés	Demands acceptées	Montants accordés
Première inscription	31	1 322 106 \$	19	676 216 \$
Deuxième inscription	22	831 479 \$	17	560 098 \$
Total	53	2 153 585 \$	36	1 236 314 \$

Financement par genre musical

	Demands reçues	Montants demandés	Demands acceptées	Montants accordés	%
Pop et chanson	22	979 452 \$	16	590 587 \$	47,8
Pop Rock	9	335 621 \$	7	233 819 \$	18,9
Rock	5	194 796 \$	4	150 000 \$	12,1
Folk contemporain	3	122 294 \$	2	81 900 \$	6,6
Alternatif	2	82 275 \$	2	67 275 \$	5,4
Enfant	4	141 747 \$	2	55 471 \$	4,5
Traditionnel	4	143 422 \$	2	33 851 \$	2,8
Hip Hop/Rap	3	94 978 \$	1	23 411 \$	1,9
Country	1	59 000 \$	–	– \$	–
Total	53	2 153 585 \$	36	1 236 314 \$	100,0

DÉCAISSEMENTS AFFECTÉS À LA PUBLICITÉ RADIO

Aucun projet de commercialisation n'ayant été parachevé au cours de l'exercice 2001-2002, le détail des décaissements affectés à la publicité radio ne peut être présenté.



RÉPARTITION RÉGIONALE

La concentration de l'industrie musicale francophone au Québec, et plus spécifiquement à Montréal, se reflète inévitablement sur la demande. Cette réalité ne doit cependant pas faire perdre de vue que les artistes dont les projets ont été soutenus proviennent de multiples régions du Québec (Abitibi –Témiscamingue, Bas-St-Laurent – Gaspésie, Estrie, Lanaudière, Mauricie – Bois-Francs, Saguenay – Lac-Saint-Jean) et, dans une moindre mesure, d'autres provinces (Île-du-Prince-Édouard, Ontario). L'établissement pour le prochain exercice de critères mieux adaptés aux réalités des marchés hors Québec et une meilleure stratégie de communication devraient permettre d'intensifier la présence du Fonds RadioStar dans les autres provinces et territoires canadiens.


RÉSULTATS DES ACTIVITÉS
Résultats 2001-2002

Entreprise	Artiste	Catégorie	Région	Montant
Agence Top-Là	Simard Alain	Pop rock	Saguenay – Lac-Saint-Jean	22 500 \$
Cie Larivé Cabot Champagne	Charlebois Robert	Folk contemporain	Montréal	43 900 \$
Cie Larivé Cabot Champagne	Cowboys Fringants	Alternatif	Montréal	43 475 \$
Diffusion YFB	Renaud Mélanie	Pop	Montréal	48 032 \$
Disques Artic	Vollé Yvan	Folk contemporain	Ontario	38 000 \$
Disques Artiste	Berghella Philippe	Pop	Saguenay – Lac-Saint-Jean	41 560 \$
Disques Artiste	Pelletier Bruno	Pop	Québec	30 000 \$
Disques Atlantis	Painchaud Éloi et Jonathan	Rock	Bas-St-Laurent – Gaspésie	30 000 \$
Disques Atlantis	Raby Christiane	Pop	Montréal	29 500 \$
Disques Atlantis	Rioux	Pop	Montréal	36 615 \$
Disques Atlantis	Yelo Molo	Rock	Lanaudière	30 000 \$
Disques Audiogramme	Bélanger Daniel	Pop rock	Montréal	60 000 \$
Disques Audiogramme	Déry Marc	Pop	Montréal	48 087 \$
Disques Audiogramme	Desrosiers Yves	Chanson	Montréal	29 938 \$
Disques Audiogramme	Jalbert Laurence	Pop rock	Bas-St-Laurent – Gaspésie	35 288 \$
Disques Audiogramme	Moffatt Ariane	Pop	Québec	48 988 \$
Disques Audiogramme	Tremblay Mara	Alternatif	Saguenay – Lac-Saint-Jean	23 800 \$
Disques MPV	Laganière Sophie	Enfant	Montréal	30 000 \$
Disques Passeport	Respectables	Pop	Québec	39 768 \$
Disques Tox	Daniel Cindy	Pop	Montréal	30 000 \$
DKD Disques	Bédar Dany	Pop rock	Abitibi – Témiscamingue	39 688 \$
Gestion Son Image	Bocan Joe	Enfant	Montréal	25 471 \$
Gestion Son Image	Lévesque Manon	Chanson	Bas-St-Laurent – Gaspésie	30 000 \$
Guy Cloutier Communications	Miron Benoît	Pop	Montréal	30 000 \$
Guy Cloutier Communications	Shaka	Rap	Montréal	23 411 \$
Konfit Music	Elle	Pop	Montréal	33 779 \$
Konfit Music	Hépatite B	Rock	Montréal	30 000 \$
Musicomptoir	Hughes Lulu	Pop rock	Montréal	34 000 \$
Prodat	Cossette Sylvain	Pop	Mauricie – Bois-Francs	24 320 \$
Prodat	Mes Aïeux	Traditionnel	Plusieurs régions	3 710 \$
Prodat	Mes Aïeux	Traditionnel	Plusieurs régions	30 141 \$
Productions Byc	Vallières Vincent	Rock	Estrie	60 000 \$
Productions Pierre Tremblay	Petit Richard	Pop rock	Québec	30 000 \$
Tacca Musique	Ciccone Nicola	Pop	Montréal	30 000 \$
Tacca Musique	Gallant Lennie	Pop	Île-du-Prince-Édouard	60 000 \$
Tacca Musique	Parent Kevin	Pop rock	Bas-St-Laurent – Gaspésie	12 343 \$

BILAN D'UNE PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉS

DES AJUSTEMENTS À APPORTER

Dans cette première année d'activités du programme RadioStar, les principales préoccupations des administrateurs ont eu trait aux ajustements à apporter aux critères. Des critères se sont ajoutés, des précisions ont été apportées au fur et à mesure que de nouvelles questions étaient soulevées.

La baisse importante des ventes de disques depuis les 18 derniers mois a eu un impact majeur sur l'industrie musicale francophone indépendante. Au Fonds RadioStar, les difficultés des maisons de disques se sont traduites pour plusieurs par l'incapacité à atteindre les 45 000 \$ de dépenses requis pour qu'un projet demeure éligible. Des assouplissements apportés aux critères devront traduire lors du prochain exercice la problématique actuelle de l'industrie.



L'APPUI AUX NOUVEAUX ARTISTES

En accord avec ses objectifs, le Fonds a apporté son appui en priorité aux nouveaux artistes canadiens d'expression française. Ainsi, 17 des 35 artistes soutenus l'ont été pour un premier album francophone et 10 pour un second album, représentant 77% des artistes appuyés. Des artistes de la relève qui en étaient à leur troisième album, tels les Cowboys fringants et le groupe Yelo Molo, ont également reçu l'appui de RadioStar.

LES SUCCÈS RADIO

Trente-deux pièces de 21 albums sur 35 projets retenus se classent parmi les deux Top 100 BDS francophones annuels des années 2001 et 2002. Pour l'année 2002 seulement, 30 pièces se classent au Top 100 BDS francophone.



RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

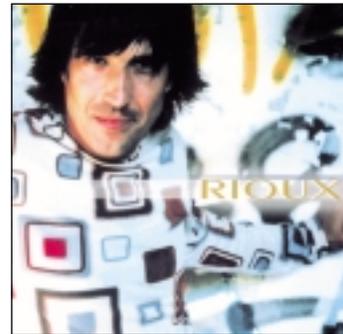
Les succès radio Top 100 BDS 2001-2002

Artiste	Album	Pièce	Année	Position
Bédar Dany	Fruit de ma récente nuit blanche	Faire la paix avec l'amour	2002	39
Bélanger Daniel	Rêver mieux	Rêver mieux	2002	3
Bélanger Daniel	Rêver mieux	Te quitter	2002	6
Bélanger Daniel	Rêver mieux	Chante encore	2002	27
Charlebois Robert	Doux Sauvage	Les Ondes	2002	41
Ciccone Nicola	Noctambule	Celle que tu n'es pas	2002	73
Cossette Sylvain	Rendez-vous	Pas besoin de frapper	2002	8
Cossette Sylvain	Rendez-vous	Harmonium	2002	38
Cossette Sylvain	Rendez-vous	Je pense encore à toi	2002	58
Cowboys fringants	Break syndical	Toune d'automne	2002	22
Déry Marc	À l'avenir	Depuis	2002	72
Hépatite B	Éponyme	Mélanie est partie	2002	55
Hépatite B	Éponyme	Ton amour est trop lourd	2002	97
Hépatite B	Éponyme	Je sais, je sais	2002	99
Hughes Lulu	Lulu	Rock with me	2002	20
Hughes Lulu	Lulu	Le doigt bien droit	2002	89
Jalbert Laurence	... et j'espère	Jeter un sort	2002	7
Miron Benoît	Nomade	Corps accord	2002	43
Moffatt Ariane	Aquanaute	Point de mire	2002	30
Painchaud Éloi et Jonathan	Au nom du père	Parle, parle	2002	17
Parent Kevin	Les vents ont changé	Father on the go Part 2	2002	4
Parent Kevin	Les vents ont changé	Caliente	2001	4
Parent Kevin	Les vents ont changé	Jeune vieux garçon	2002	31
Pelletier Bruno	Un monde à l'envers	Je crois pourtant	2002	25
Petit Richard	Little Girl	Niaiseux	2002	35
Renaud Mélanie	Ma liberté	Je m'en veux	2002	21
Renaud Mélanie	Ma liberté	Docteur	2002	42
Respectables	Quadrosonic	On fait c'qu'on aime	2002	48
Rioux	Éponyme	Le divan	2002	90
Rioux	Éponyme	Aveuglément	2002	96
Simard Alain	Chansons sur les filles et les autoroutes	La Manne	2001	92
Yelo Molo	Snooze	Malaise	2002	11



CERTIFICATIONS ET PRIX

Le Fonds RadioStar a accompagné de nombreux projets d'artistes qui se sont vus décerner des prix Félix lors du Gala de l'ADISQ 2002, le gala annuel de la musique francophone parrainé par l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo :



Bélanger Daniel	Rêver mieux	Album de l'année – Meilleur vendeur
Bélanger Daniel	Rêver mieux	Album de l'année – Pop rock
Bélanger Daniel	Rêver mieux	Interprète masculin de l'année
Charlebois Robert	Doux Sauvage	Album de l'année – Folk contemporain
Cossette Sylvain	Rendez-vous	Album de l'année – Populaire
Cowboys fringants	Break syndical	Album de l'année – Alternatif
Renaud Mélanie	Ma liberté	Révélation de l'année

Des certifications de l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement, l'AICE ou CRIA, ont été décernées aux projets suivants :

Bélanger Daniel	Rêver mieux	Platine	2002
Cossette Sylvain	Rendez-vous	Or	2001
Cowboys fringants	Break syndical	Or	2002
Parent Kevin	Les vents ont changé	Platine	2002





ÉTATS FINANCIERS

Aux administrateurs de
Fonds RadioStar

J'ai vérifié le bilan de Fonds RadioStar au 31 août 2002 ainsi que les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Denis Thérien
Comptable agréé

Le 11 novembre 2002

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2002

Produits	
Contributions des entreprises de radio	1 510 939 \$
Intérêts	5 207
	1 516 146
Charges de fonctionnement*	196 467
Excédent disponible pour les contributions d'aide	1 319 679
Contributions d'aide	(501 276)
Excédent des produits sur les charges et actifs nets non affectés à la fin	818 403 \$

***Charges de fonctionnement**

Honoraires de gestion – La Fondation MUSICACTION	161 269 \$
Honoraires professionnels	4 992
Publicité	17 316
Communications	12 890
	196 467 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

31 AOÛT 2002

ACTIF**Court terme**

Encaisse	426 283 \$
Dépôt à terme, 3,1%, échéant le 22 novembre 2002	500 000
Débiteurs	15 036
	941 319 \$

PASSIF**Court terme**

Créditeurs et frais courus	122 916 \$
----------------------------	------------

ACTIFS NETS

Non affectés	818 403
	941 319 \$

Au nom du Conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2002

Exploitation	
Contributions des entreprises de radio encaissées	1 510 939 \$
Intérêts encaissés	5 207
	1 516 146
Contributions d'aide versées	(501 276)
Achats de biens et services payés	(88 587)
	(589 863)
	926 283
Investissement	
Dépôt à terme	(500 000)
	(500 000)
Encaisse à la fin	426 283 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2002

1 – STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Fonds RadioStar a été constituée le 16 février 2001 en vertu de la partie II de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Destiné en priorité aux talents prometteurs, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

2 – FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Les produits du Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radio par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

3 – PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités suivantes :

Constatation des produits

Le Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radio exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radio. Minimale, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

Lorsque les transactions d'acquisition visent des marchés francophones, 80 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar; lorsque les transactions visent des marchés anglophones, 20 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) perçoit les 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité de caisse.

Impôts sur le revenu

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et est, par conséquent, exempt d'impôts sur le revenu.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation monétaire. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse. Les quasi-espèces comprennent le dépôt à terme détenu pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non celui détenu à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent le dépôt à terme dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative et dont l'échéance n'excède pas trois mois de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2002

3 – PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des apports et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

4 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a versé des contributions d'aide à des entreprises apparentées pour un montant de 210 721 \$. Ces dernières sont apparentées dû au fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés

5 – ENGAGEMENTS**Contributions d'aide**

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 735 038 \$. De cette somme, une portion de 215 755 \$ représente les engagements envers des entreprises apparentées.

Entente de gestion

Fonds RadioStar a conclu une entente de gestion avec La Fondation MUSICACTION pour un montant annuel représentant 10% des contributions financières, lequel montant ne peut excéder la somme de 150 000 \$, avant l'application des taxes de ventes. Cette entente est renouvelable annuellement.